

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**  
000-210601233-20250303-DCM2025-003-03B DE  
Reçu le 12/03/2025



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

## SAINT-LAURENT-DU-VAR

## Le sommaire

- **Contexte général : situation économique et sociale**
  - Situation globale
  - Situation de la commune
  
- **La situation financière de la ville à la clôture de l'exercice 2024**
  - Rappel des objectifs fixés dans le DOB 2024
  - Les résultats provisoires 2024
  - Les indicateurs d'épargne
  - Les vues d'ensemble prévisionnelles
  
- **La stratégie financière et les orientations budgétaires de la ville**
  - Le rappel de la loi de finances et ses mesures pour la construction des budgets 2025-2026
  - La mise en œuvre de la politique communale pour la construction budgétaire à venir
  - Les exigences de la commune
  - Les investissements (le plan pluriannuel d'investissement) et leur financement
  - La structure de la dette
  - La synthèse de la section de fonctionnement
    - Les ressources de fonctionnement
    - Les charges de fonctionnement
    - La politique en matière de ressources humaines
  
- **La prospective financière**
  
- **Le budget annexe - sépultures**

\*\*\*\*\*

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250305-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

• **Contexte général : situation économique et sociale**

**Introduction**

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

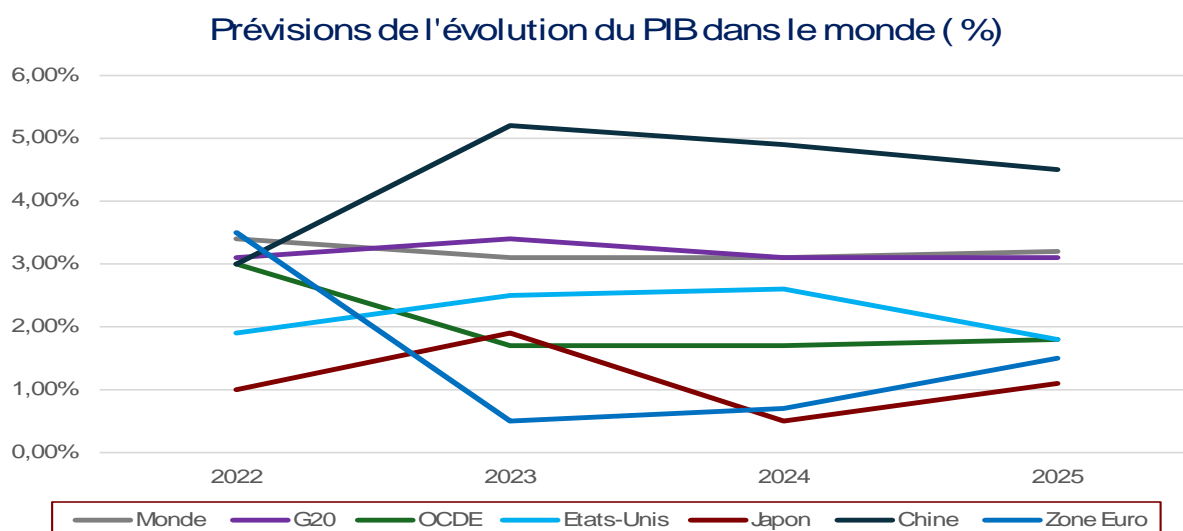
La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

**Le contexte Macroéconomique :**

*Une croissance stagnante :*



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

## Une croissance mondiale qui stagne

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,2% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,3% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 (environ 4,5%) dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,2 % en 2024 et atteignant 3,4 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,7% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,8% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,8% de croissance en 2024 et 1,3% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale (l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025), certaines craintes persistent. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes que pourraient susciter les barrières douanières érigées par les Etats-Unis, imités par ses concurrents, et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre, créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

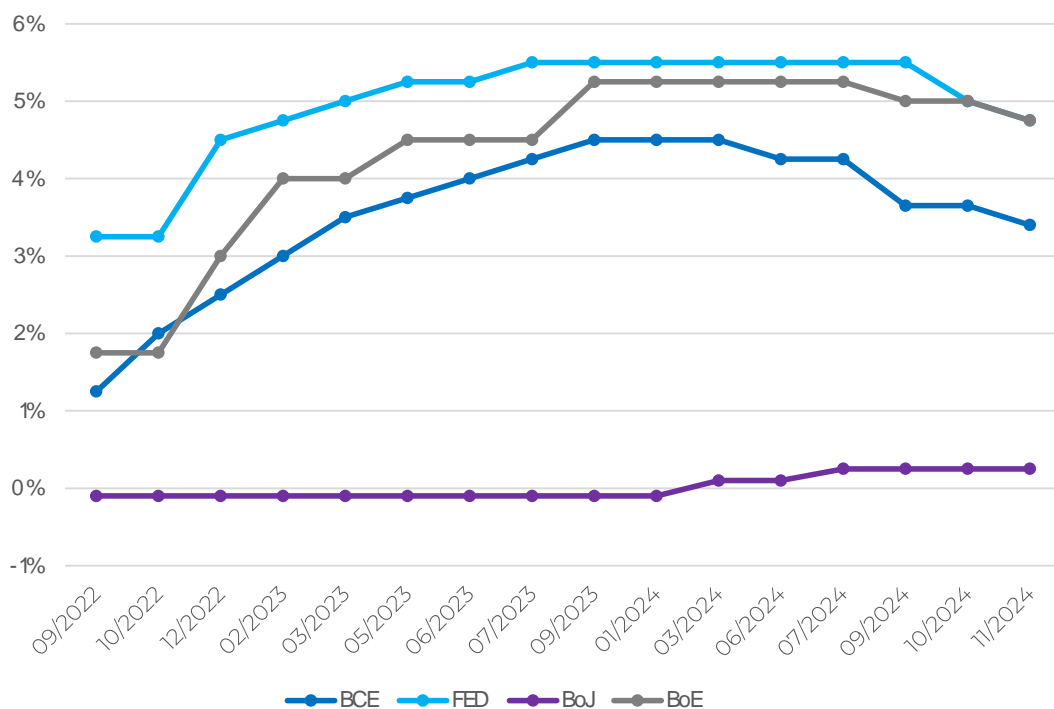
## La politique monétaire et l'inflation

Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 4,5% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,35% dans la zone euro, 2,6% aux Etats-Unis et 2,7% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% en 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des

prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%.

### Evolution des taux directeurs

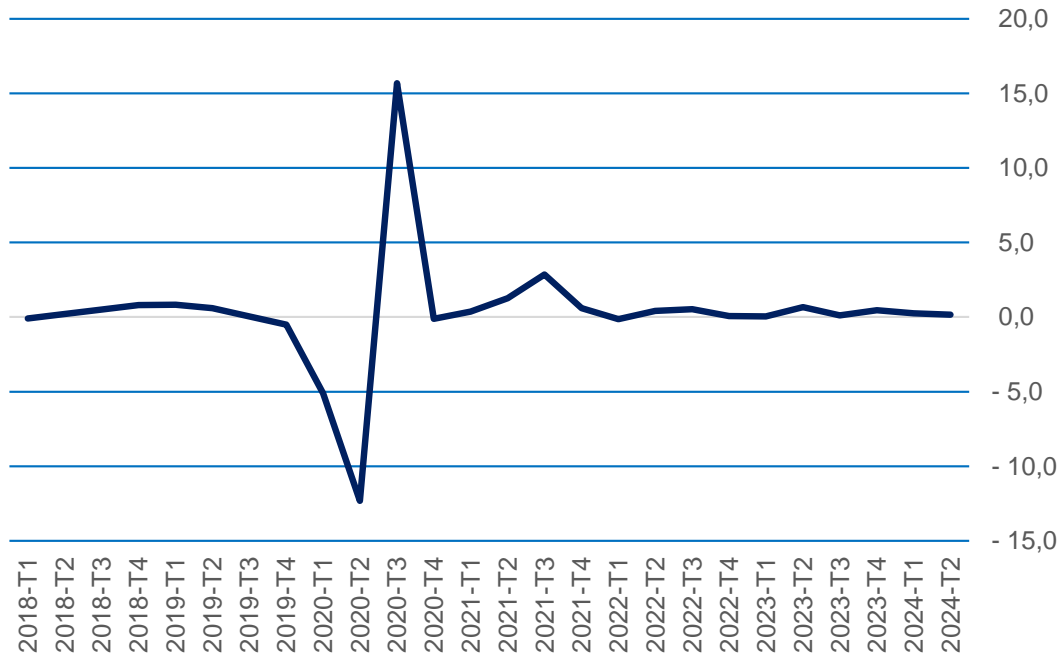


### L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,2% en 2024. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état d'un taux de chômage autour de 6,3% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 5,9%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

**Contexte national :**

**Evolution du produit intérieur brut (PIB) %**



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 1,1% du PIB en 2024 et en 2025. L'inflation qui est descendue à 2,2% en août 2024, devrait ralentir à 1% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE. Cela pourrait contribuer à une relance de l'économie française.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année <sup>a)</sup>	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en 2024 selon les prévisions de la banque de France.

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110%, noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

### Les différentes mesures du projet de loi de finances 2025

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenue à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md € dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

#### **- Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Ce dispositif a été remis en cause par le Sénat, qui, en lieu et place, a adopté un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros réparti en 3 enveloppes : « communes et EPCI » à hauteur de 500 M€, « Départements » pour 220 M€ et « Régions » pour 280 M€.

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité.

10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la DSU et à la DSR, seront exemptées du DILICO.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) et du revenu moyen par habitant. Les

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-093\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour la commune de Saint-Laurent-du-Var, c'est un prélèvement de l'ordre de 220 000 € sur les recettes fiscales qui est attendu en 2025.

- **Gel des fractions de TVA**

Les recettes de TVA affectées aux collectivités pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) seront gelées en 2025. Une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'État qui va à l'encontre de l'engagement du Président de la République de compenser à l'euro près les impôts locaux supprimés

- **Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de finances.

- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait, après une première augmentation d'un point du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2024, une augmentation de + 4 points en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1er janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028.

Soit une augmentation de + 3 points en 2025 (environ + 400.000€).

- **Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement**

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-003-03B DE  
Reçu le 12/03/2025

en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice. Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, ce qui aura des conséquences sur le nombre et la qualification des alternants que notre commune pourra accueillir. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1er jour) à compter du 1<sup>er</sup> mars.

**Les règles de l'équilibre budgétaire**

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "  
Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;

Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B-DE  
 Reçu le 12/03/2025

• **La situation financière 2024**

Au début de l'exercice budgétaire 2024, au moment où nous débattions sur les orientations budgétaires, les objectifs laurentins fixés étaient très contraints par la situation incertaine liée à la forte inflation que nous subissions. Pour autant, les efforts alliés à une rigueur financière toujours constante ont permis de réaliser non seulement les objectifs fixés mais également à dégager un résultat plus que satisfaisant à la clôture de l'exercice.

Les actions identifiées portaient sur :

- ✚ La maîtrise de l'équilibre financier (évolution mesurée des dépenses et optimisation des recettes pour dégager un résultat excédentaire)
- ✚ L'amélioration des indicateurs financiers (Epargne brute)
- ✚ Maintien des taux de fiscalité locale (Taux inchangés)
- ✚ Poursuite du programme d'investissement arbitré
- ✚ Respect de la trajectoire de désendettement

A la clôture de l'exercice 2024, la commune affiche des résultats financiers remarquables avec un excédent de fonctionnement provisoire **de plus de 4.4 millions d'euros**.

L'épargne brute provisoire a progressé de plus de 630 000 € pour s'approcher des 4.5 millions d'euros, tandis que l'endettement reste bien maîtrisé, avec une nouvelle amélioration du ratio de désendettement de 8 années – la durée nécessaire pour rembourser la dette, un critère très regardé en finances publiques.

Analyse	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
Recettes de fonctionnement courant	43 141 991,00	44 126 423,00	47 532 521,76	48 387 987,89	49 608 191,39
Dépenses de fonctionnement courant	39 092 822,00	39 038 063,00	40 907 817,24	43 488 181,87	44 230 218,52
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 049 169,00</b>	<b>5 088 360,00</b>	<b>6 624 704,52</b>	<b>4 899 806,02</b>	<b>5 377 972,87</b>
Résultats financiers	-988 395,69	-939 032,28	-900 118,89	-1 022 609,50	-1 105 508,63
Résultats exceptionnels	126 755,68	-2 253,94	-11 139,39	-66 805,89	170 484,82
<b>Epargne brute</b>	<b>3 187 528,99</b>	<b>4 147 073,78</b>	<b>5 713 446,24</b>	<b>3 810 390,63</b>	<b>4 442 949,06</b>
Remboursement courant du capital de la dette	2 292 453,67	2 521 449,00	2 579 647,69	2 620 613,53	2 777 919,44
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>895 075,32</b>	<b>1 625 624,78</b>	<b>3 133 798,55</b>	<b>1 189 777,10</b>	<b>1 665 029,62</b>
Encours de dette 31/12	39 757 931,00	37 938 697,00	35 359 049,66	36 538 436,00	35 761 700,21
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

Les taux de fiscalité directe communale ont été maintenus. Aucune augmentation depuis 2017.

Le programme d'investissement 2024 formalisé dans le PPI a été réalisé à hauteur de 5 millions d'euros sur cet exercice. Compte tenu de différents aléas rencontrés dans la planification des opérations, de la réception tardive des dernières situations de travaux, une enveloppe de 1.3 millions d'euros de crédits a été inscrite en restes-à-réaliser sur 2025.

L'encours de dette au terme de 2024 s'élève à 35 761 700 € soit une baisse de l'ordre de 4 000 000 € depuis 2020 (-10%). La capacité de désendettement qui permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire de la ville de Saint-Laurent-du-Var se situe à 8 ans à fin 2024.

**AR Prefecture**  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Ces performances démontrent une capacité de la commune à s'adapter aux situations les plus tendues, d'absorber les contraintes tout en préservant son équilibre budgétaire.

**Vues d'ensemble prévisionnelles**

**Section de fonctionnement 2024 (chiffres provisoires dans l'attente du vote du CFU 2024)**

Chapitre	Mt Budget Total Voté	Réalisé	Réalisé/Budget voté
011	9 892 588,00	8 937 767,65	90,35%
012	28 846 510,00	28 578 458,53	99,07%
014	408 422,46	330 455,13	80,91%
023	1 300 000,00	0,00	0,00%
042	2 831 100,30	3 345 537,52	118,17%
65	6 490 117,04	6 383 537,21	98,36%
66	1 140 670,00	1 111 080,13	97,41%
67	12 000,00	4 852,38	40,44%
68	75 000,00	16 930,23	22,57%
<b>Dépenses</b>	<b>50 996 407,80</b>	<b>48 708 618,78</b>	<b>95,51%</b>

Chapitre	Mt Budget Total Voté	Réalisé	Réalisé/Budget voté
002	2 350 000,00	2 350 000,00	
013	1 060 167,00	956 376,12	90,21%
042	355 000,00	352 927,34	99,42%
70	3 929 300,00	4 597 499,79	117,01%
73	7 266 167,00	7 266 167,00	100,00%
731	29 771 031,00	30 038 970,32	100,90%
74	5 360 742,80	5 931 999,16	110,66%
75	899 000,00	816 309,67	90,80%
76	5 000,00	5 571,50	111,43%
77	0,00	833 703,00	
<b>Recettes</b>	<b>50 996 407,80</b>	<b>53 149 523,90</b>	<b>104,22%</b>

<b>Résultat provisoire de Fonctionnement</b>	<b>4 440 905,12</b>
--	---------------------

**Section d'investissement 2024 (chiffres provisoires dans l'attente du vote du CFU 2024)**

Chapitre	Mt Budget Total Voté	Réalisé	Réalisé/Budget Voté
040	355 000,00	352 927,34	99,42%
041	17 664,00	17 664,00	100,00%
16	2 783 000,00	2 777 919,44	99,82%
20	302 987,88	145 455,84	48,01%
204	811 610,00	311 608,88	38,39%
21	4 749 485,92	3 242 858,85	68,28%
23	1 915 288,45	1 227 856,57	64,11%
27	1 030 673,00	1 030 673,00	100,00%
<b>Dépenses</b>	<b>11 965 709,25</b>	<b>9 106 963,92</b>	<b>76,11%</b>

Chapitre	Mt Budget Total Voté	Réalisé	Réalisé/Budget Voté
001	12 125,32	12 125,32	
021	1 300 000,00	0,00	
024	811 989,00	0,00	
040	2 831 100,30	3 345 537,52	118,17%
041	17 664,00	17 664,00	100,00%
10	1 652 567,63	1 636 956,50	99,06%
13	918 806,00	1 087 538,73	118,36%
16	3 153 000,00	2 002 836,27	63,52%
21	0,00	9 736,00	
27	1 268 457,00	885 161,60	69,78%
<b>Recettes</b>	<b>11 965 709,25</b>	<b>8 997 555,94</b>	<b>75,19%</b>

<b>Résultat provisoire Investissement</b>	<b>- 109 407,98</b>
---	---------------------

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Selon les premières statistiques (*source DGCL*), en 2023, les recettes de fonctionnement des collectivités auraient progressé de 3.3% et de 2.4% en 2024 (*situation provisoire*).

Pour les dépenses de fonctionnement, l'augmentation prévue est de 5.8 % en 2023 et l'estimation 2024 se situe à 4.8%.

A Saint-Laurent-du-Var, la situation est la suivante :

Réalisé	CA 2023	Pré CA 2024	% variation
DRF	44 634 081 €	45 363 640 €	<b>+1.63 %</b>
RRF	48 846 449 €	50 447 466 €	<b>+3.27 %</b>

Notre commune fait donc bien mieux en 2024 que la moyenne nationale des collectivités territoriales avec une progression de dépenses de fonctionnement nettement inférieure, et une progression des recettes significativement supérieure. C'est le résultat du plan d'économies qui a été efficacement mis en œuvre en 2024 pour amortir les effets de l'inflation, notamment les mesures de revalorisations salariales qui ont entraîné une forte évolution des charges de personnel (chapitre 012).

Année	Charges de personnel -ch.012	Evolution/n-1	Evolution/n-1 %
2022	26 286 026 €	+527 485€	+2,04%
2023	27 786 277 €	+1 500 251€	+5,7 %
2024	28 578 458 €	+ 792 181€	+2,85%

Tous ces éléments financiers vous seront présentés dans le détail courant juin 2025 lors de la présentation du Compte Financier Unique - CFU pour 2024 qui remplace les 2 documents « compte administratif » et « compte de gestion ».

**• La stratégie financière et les orientations budgétaires à Saint-Laurent-du-Var**

Rappel des principales dispositions de la Loi de Finances qui concernent les communes :

- Allègement de l'effort demandé aux collectivités en 2025 en le ramenant à 2,2 milliards d'euros, au lieu des 5 milliards d'euros prévus dans la version « gouvernement Barnier »
- Gel de la TVA en 2025
- Annulation de l'amputation de 800 millions d'euros du FCTVA
- Remplacement du fonds de précaution du gouvernement Barnier (qui prévoyait initialement de prélever 3 milliards d'euros sur les 450 plus grandes collectivités) par un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales à hauteur de 1 milliard d'euros (appelé DILICO) dont la somme serait reversée aux collectivités contributives par tiers pendant trois ans. (500 millions pour les communes et EPCI).
- Majoration des crédits pour le financement des conseillers numériques « France services » (13,9 millions d'euros)

Il est rappelé que dans sa forme initiale, l'impact du « fonds de précaution » représentait pour Saint-Laurent-du-Var un prélèvement fiscal de l'ordre d'1 million d'euros auquel se rajoutaient une augmentation des cotisations retraites des employeurs territoriaux pour leurs agents à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 4 points chaque année durant 3 ans.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Les incertitudes politiques, qui caractérisent la période qui suit la dissolution de l'Assemblée Nationale, induisent un manque de visibilité sans précédent pour les finances locales et de grandes incertitudes sur les ressources à venir dans le contexte d'un déficit public durablement supérieur à 5 % du PIB.

Cette situation plonge l'ensemble des collectivités dans la plus grande incertitude. Il n'est d'orientations budgétaires fiables que lorsque les orientations politiques sont claires.

La prudence est donc de mise en attendant que le gouvernement nous livre une vision d'avenir claire et précise pour envisager la manière dont la commune portera ses missions au profit de l'intérêt général.

D'ores et déjà, sensibilisée par toutes ces contraintes, la commune réfléchit à une prospective 2025-2026 qui intègre un niveau d'économies à réaliser de **l'ordre d'1 million d'euros**.

### **Le fort engagement de la ville de Saint-Laurent-du-Var pour son territoire**

Le budget 2025, comme celui de 2026, reflètera l'ambition d'une commune solidaire, résiliente et investie. Les actions entreprises témoigneront de la volonté d'assurer une continuité et une excellence des services publics, tout en anticipant les enjeux globaux.

Les orientations budgétaires de la ville de Saint-Laurent-du-Var reprennent les priorités telles que nous les portons depuis le début de ce mandat.

La commune entend répondre aux attentes croissantes de son territoire, tout en assurant trois exigences fondamentales :

- ☑ une gestion financière rigoureuse,
- ☑ la continuité et l'efficacité des services publics pour les laurentins
- ☑ une politique d'investissement ambitieuse,

Parallèlement, la solidarité territoriale reste au cœur de l'action avec un niveau de subventions aux associations de l'ordre de : 2 millions d'€.

Fidèle à ses engagements, la COMMUNE n'augmentera pas la fiscalité en 2025, maintenant à 0 % la hausse des principales taxes (foncier bâti et non bâti).

Elle poursuivra l'optimisation de ses ressources, comme les années précédentes. En 2024, l'engagement de la commune dans ce domaine a permis d'obtenir 400 000 € supplémentaires de notre partenaire privilégié CAF, 110 000 € au titre de la TLPE, 250 000 € de remboursement au titre d'exonérations de taxe foncière. C'est notamment, couplé à une maîtrise des dépenses, ce qui a permis de dégager un résultat de fonctionnement relativement conséquent à la clôture de 2024.

### **Les investissements et leur financement : un niveau d'épargne qui doit rester soutenu**

**La bonne santé financière de la ville permet de maintenir un cap volontariste en termes d'investissements. C'est pourquoi un haut niveau d'investissement est envisagé en 2025, au-delà de 11 M€.**

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B-DE  
 Reçu le 12/03/2025

**La programmation des investissements de la collectivité**

La programmation pluriannuelle des investissements reste ambitieuse pour répondre à l'évolution du territoire et aux attentes des laurentins. Le volume global du PPI entre 2020 et 2024 s'élève à plus de 32 millions d'euros. Il devrait s'établir à 11 millions d'euros en 2025 et de l'ordre de 9 millions d'euros en 2026.

EXERCICE	CHAPITRE 20 Etudes, logiciels licences,...	CHAPITRE 204 Subventions d'équipement versées	CHAPITRE 21 Aménagement s, matériels, mobilier,...	CHAPITRE 21 Acquisitions foncières	CHAPITRE 23 Travaux en cours	Chapitre 27 Participation à la SPL	TOTAL Réalisé
2020	348 451,59	493 111,38	919 220,70	84 642,31	2 911 330,98	1 055 000,00	5 811 756,96
2021	165 951,65	272 951,71	1 099 049,23	115 716,31	3 232 657,36	800 000,00	5 686 326,26
2022	154 693,77	300 000,00	1 788 435,52	1 116 245,52	2 280 011,82	700 000,00	6 339 386,63
2023	482 202,91	341 706,74	3 023 431,23	1 060 147,26	4 164 889,27	400 000,00	9 472 377,41
2024	145 455,84	311 608,88	2 295 613,43	947 245,42	1 227 856,57		4 927 780,14
TOTAL	1 296 755,76	1 719 378,71	9 125 750,11	3 323 996,82	13 816 746,00	2 955 000,00	32 237 627,40

La programmation de l'ensemble des projets figurant dans le plan pluriannuel d'investissement en cours prévoit une enveloppe 2025 de plus de 11 000 000 €, hors restes-à-réaliser de l'ordre d'1.3 millions d'euros.

**Pour mémoire, ce PPI traduit les priorités du mandat :**

- La mobilité, l'accessibilité et le transport : la création de la ligne 4 du tramway (en cours et poursuivie en 2025), la mise en service des vélos électriques et scooters électriques sur la commune (fait), la future piste cyclable de l'Avenue De Gaulle (en cours),
- L'aménagement des espaces publics avec la création de jardins familiaux, la réhabilitation du microsite de Montaleigne, l'aménagement du carrefour Ravet/Plantiers/Cézanne/Plateaux Fleuris (les 3 prévus en 2025), le jardin Daudet (2026),
- La requalification des espaces avec un renforcement de végétation en cœur de ville - Pugets Nord (prévu en 2025), le parc paysager du Square Bènes (prévu en 2025), les ambiances végétales tout au long de l'Avenue De Gaulle (prévu en 2025), l'espace paysager du futur quartier Porte de France (prévu en 2026), le plan de désimperméabilisation des cours d'écoles (commencé en 2024, poursuivi en 2025 et les années suivantes),
- La sécurité avec la création de vidéosurveillance supplémentaire sur le territoire (en cours et poursuivi en 2025), le plan de prévention et de mise en sureté (PPMS) dans les écoles (fait),
- Une restauration scolaire de qualité pour nos petits avec des cantines en liaison chaude (prévu pour la rentrée 2026 à l'école Ravet)
- Les acquisitions de parcelles au quartier des Vespins sur l'îlot Paluds Nord (dès 2023) et leur cession pour le projet d'implantation d'une école hôtelière et la création d'une nouvelle crèche municipale de 20 places (en 2025)

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
 Reçu le 12/03/2025

- Le soutien au logement locatif social par le versement de subventions foncières aux bailleurs sociaux (en cours)
- Des travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments administratifs et locatifs : gros entretien, renouvellement des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, mises aux normes de sécurité et d'accessibilité...
- Un haut niveau d'investissement dans nos infrastructures informatiques, leur sécurité et leur efficacité, qui vient d'être reconnu par un quatrième arobase du label Ville numérique délivré en février 2025.

Ce sont les opérations qui figurent ci-dessous au Plan Puri-annuel d'Investissement

### 1 - Les opérations structurantes en cours

	2025	2026	Années suivantes
PUGETS NORD - opération aménagement globale	1 500 000	1 500 000	
PORTE DE France - Création d'un parc paysager		1 700 000	1 000 000
Aménagement Avenue DE GAULLE	700 000	400 000	
Démolition maison BERNARDI +élargissement de voie +carrefour	400 000		
JARDINS FAMILIAUX + parking + Parc (Corniche d'AGRIMONT)	1 214 695		
Plan de végétalisation et perméabilisation (2025 = Gare 1)	350 000	250 000	250 000
Garantie de rachat des parcelles à l'EPF PACA (3 410 083,53 €)	947 245	947 246	
Nouvelle crèche 20 places PALUDS NORD – Projet VATEL	650 000		
Liaison chaude – Restauration Scolaire CUISINE RAVET	20 000	580 000	
Extension de vidéoprotection	270 000	200 000	200 000
<b>TOTAL - Opérations structurantes du mandat</b>	<b>6 051 940</b>	<b>5 577 246</b>	<b>1 450 000</b>

### 2 - Les opérations récurrentes annuelles

	2025	2026	Années suivantes
RECURRENT – Travaux entretien et rénovation BATIMENTS	1 098 000	792 000	792 000
RECURRENT – Rénovation Énergétique DPE Locatif	30 000	30 000	30 000
RECURRENT – Tous services (matériels, mobiliers, aménagements, ...)	1 103 070	1 093 700	1 093 700
RECURRENT – Informatique (Infrastructure réseau, parc et licences)	972 000	360 000	360 000
RECURRENT – Subventions foncières versées aux bailleurs sociaux	300 000	300 000	300 000
RECURRENT – AP/CP 166 – AD'AP Agenda d'Accessibilité Programmée	290 000	240 000	240 000
<b>TOTAL - Opérations récurrentes</b>	<b>3 793 070</b>	<b>2 815 700</b>	<b>2 815 700</b>

### 3 - Les autres projets

	2025	2026	Années suivantes
Extension Jardin DAUDET (Pugets)	20 000	250 000	
Réhabilitation Microsite sportif MONTALEIGNE	20 000		
Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)	25 000		
<b>TOTAL - Opérations diverses</b>	<b>65 000</b>	<b>250 000</b>	

Afin de financer cet important programme d'investissement, la commune doit impérativement se garantir un niveau d'autofinancement élevé.

Le niveau de son épargne brute, notamment, constitue un agrégat de pilotage essentiel. Il permet de veiller à la fois à la santé financière de la commune (il doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne conditionne la capacité d'investissement de la commune. Les investissements peuvent être financés principalement par des ressources propres identifiées par l'épargne.

En outre, l'emprunt reste un levier essentiel de financement des investissements ; dans un cadre maîtrisé, cet endettement constitue un levier fort pour le financement de ces investissements.

Depuis le début du mandat, la commune a fait le choix de se fixer une trajectoire de désendettement et ce, malgré l'importance des opérations lancées. Une baisse de la dette de 4 000 000 € a été obtenue portant l'encours de fin d'exercice de 39.7 M€ en 2020 à 35.7 M€, à fin 2024, soit une diminution de 10% sur l'ensemble du mandat.

La première hypothèse d'élaboration du budget investissement 2025 retenue par la commune a été construite à partir des axes ci-après :

- 11 millions d'euros de projets d'investissement (hors RAR 1.3 M€)
- 2.9 millions d'euros de capital des emprunts remboursés
- Plus de 7.5 millions d'euros de ressources propres (financement extérieurs, FCTVA, cessions foncières)
- 1.8 million d'euros au titre de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1
- 1.3 million d'euros par le virement de la section de fonctionnement

Sur cet exercice budgétaire, 80% de ressources propres viendront financer les opérations d'équipement inscrites.

Le recours à l'emprunt sera toujours limité en 2025. Une inscription de l'ordre de 2 à 2.5 millions d'euros maximum est envisagée permettant l'équilibrage de la section d'investissement et la poursuite de la trajectoire de désendettement.

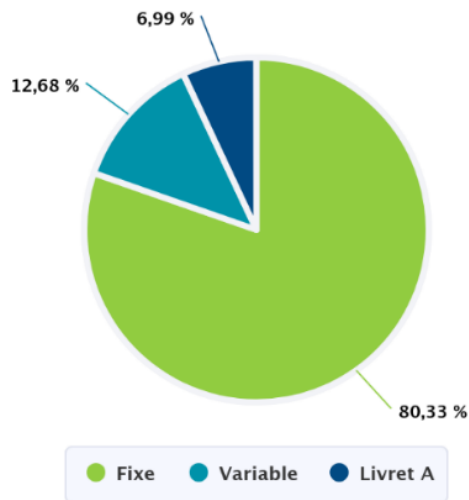
## **La structure de la dette**

**Depuis le début du mandat, la collectivité a enclenché un mouvement de désendettement en réduisant le volume global de la dette de plus de 4 millions d'euros. Une dette consolidée qui nous permet de poursuivre notre plan pluriannuel d'investissement.**

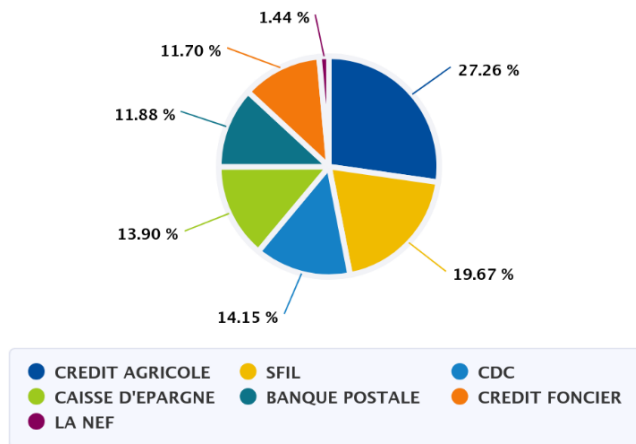
- Une dette majoritairement à taux fixe 80%, 13% à taux variable et 7 % sur livret A avec un objectif pour 2025 de maintenir une répartition toujours équilibrée autour de 80 % - 20 %, permettant de sécuriser l'encours tout en optimisant les frais financiers
- Une dette très diversifiée entre les prêteurs
- Une dette saine et non risquée : 100 % de l'encours classé sans risque
- Un taux moyen stabilisé fin 2024 à 3.17% environ

### Dette par type de risque au 31/12/2024

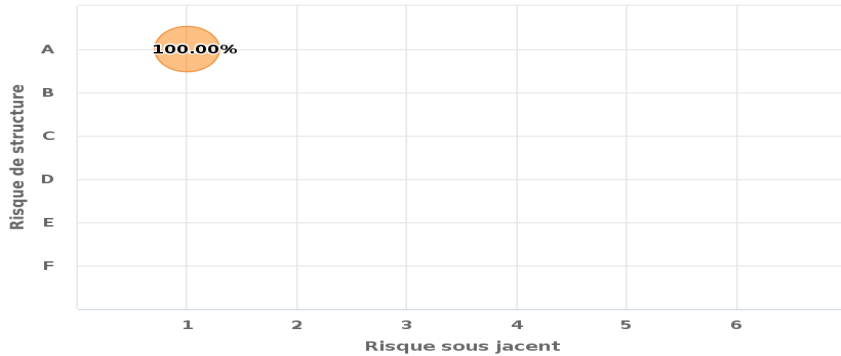
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)
Fixe	28 728 682 €	80,33%	2,96%
Variable	4 533 718 €	12,68%	4,10%
Livret A	2 499 300 €	6,99%	3,90%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>35 761 700 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,17%</b>



### Répartition par prêteur au 31/12/2024



**Dettes selon la charte de bonne conduite**

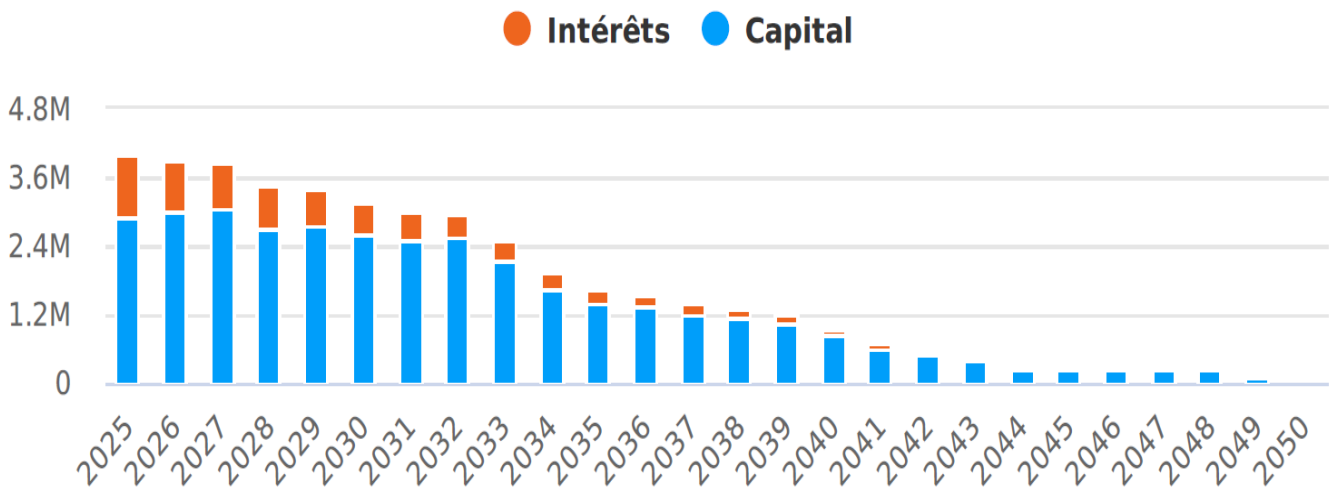


**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette s'élève à 35 761 700 €**

Sur l'exercice 2025, la commune aura remboursé en capital des emprunts la somme de 2 923 015 € et 1 069 411 € au titre des intérêts.

Sans recours à nouvel emprunt, le CRD de fin d'exercice 2025 s'établirait à 32 838 685 €. En 2026 - Capital amorti : 2 991 980 € Intérêts remboursés : 927 600 €

**Flux des remboursements**



AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

## Synthèse de la section de fonctionnement

Sensibilisées par toutes ces contraintes financières, la direction des finances et les directions opérationnelles ont construit, depuis le début du mandat, une stratégie d'évaluation des dépenses et de leur emploi.

Dans sa première ébauche de construction budgétaire pour 2025, la municipalité a considéré une hausse budgétaire globale de l'ordre de 3% par rapport à 2024.

Je vous propose de regarder dans le détail les hypothèses de préparation de ce budget primitif.

## Les ressources à Saint-Laurent-du-Var

### La Fiscalité directe locale :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation est connu pour la publication par l'INSEE de l'IPICH au mois de novembre 2024 : il sera de **1,7%** en 2025. Elle reste modérée par rapport aux revalorisations appliquées sur les précédents exercices.

#### Pour rappel :

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des années précédentes :

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

Les bases fiscales définitives laurentines 2024 s'établissaient ainsi :

Taxe d'habitation 7 060 030 €

Taxe foncière bâtie 68 751 226 €

Taxe foncière non bâtie 197 465 €

Dans l'attente de la réception de l'état fiscal 1259 pour 2025, les bases d'imposition communales provisoires tiendront compte des éléments de revalorisation précités auxquels il faudra rajouter l'évolution physique des bases (Evolution de 1.1% en 2024).

Les taux fiscaux appliqués par la commune sont les suivants :

Taxe d'habitation 17,97 %

Taxe foncière bâtie 28,42 %

Taxe foncière non bâtie 18,60 %

**La municipalité entend maintenir ces taux durant l'intégralité du mandat. Le produit fiscal attendu pour 2025 devrait atteindre 27 millions d'euros.**

## Les droits de mutation à titre onéreux : une dynamique immobilière qui s'effrite

Au-delà de la fiscalité directe locale, il s'agit de la principale ressource fiscale de la commune. Une forte diminution de cette recette a été observée depuis 2023 sous l'effet du recul très marqué du nombre de transactions immobilières consécutif à la hausse des taux d'intérêts des emprunts.

DMTO	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prévision	1 800 000	2 000 000	2 300 000	2 500 000	2 000 000	1 800 000
Réalisation	2 486 393	2 686 038	2 843 521	2 571 586	1 900 053	

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Cette recette a ainsi été ramenée de 2 millions d'euros en 2024 à 1.8 millions d'euros estimés pour 2025, malgré la baisse des taux d'intérêts d'emprunt et une reprise du marché immobilier, par prudence, cette ressource sera affichée à la baisse dans ce budget.

### **Les autres recettes :**

Il s'agit principalement :

- De la **taxe sur la consommation finale d'électricité**, estimée à 920 000 euros ;
- De la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**, prévue à 343 000 euros et pour laquelle la commune a adopté au cours du conseil municipal du 17 juin 2024, une exonération pour les enseignes de 7 à 12 m<sup>2</sup> soit 161 commerces supplémentaires.

Par ailleurs, la commune de Saint Laurent du Var bénéficie d'une **attribution de compensation** d'un montant inchangé de 6 731 946 € ainsi que d'une **dotation de solidarité métropolitaine** maintenue à 534 221 € affectée pour cet exercice à l'opération globale d'aménagements « Pugets Nord ».

**Les prélèvements sur ressources** évalués à **935 000 €** en 2025 sont composés :

- du « prélèvement SRU », estimé à 375 000 € (montant non notifié). L'année 2024 a été exceptionnelle, le prélèvement au titre de la loi SRU s'élevait à 82 443 € du fait des dépenses déductibles sur l'exercice très conséquentes (587 000 €). Pour rappel, le montant réel du prélèvement SRU (hors dépenses déductibles) s'élève à 669 443 €.
- du prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) qui atteindrait 240 000 € (montant non notifié).
- de la part des Forfaits post-stationnement reversés à la Métropole Nice Côte d'Azur estimée à plus de 100 000 €.
- du prélèvement de 220 000 € au titre du DILICO sur les recettes fiscales de la commune.

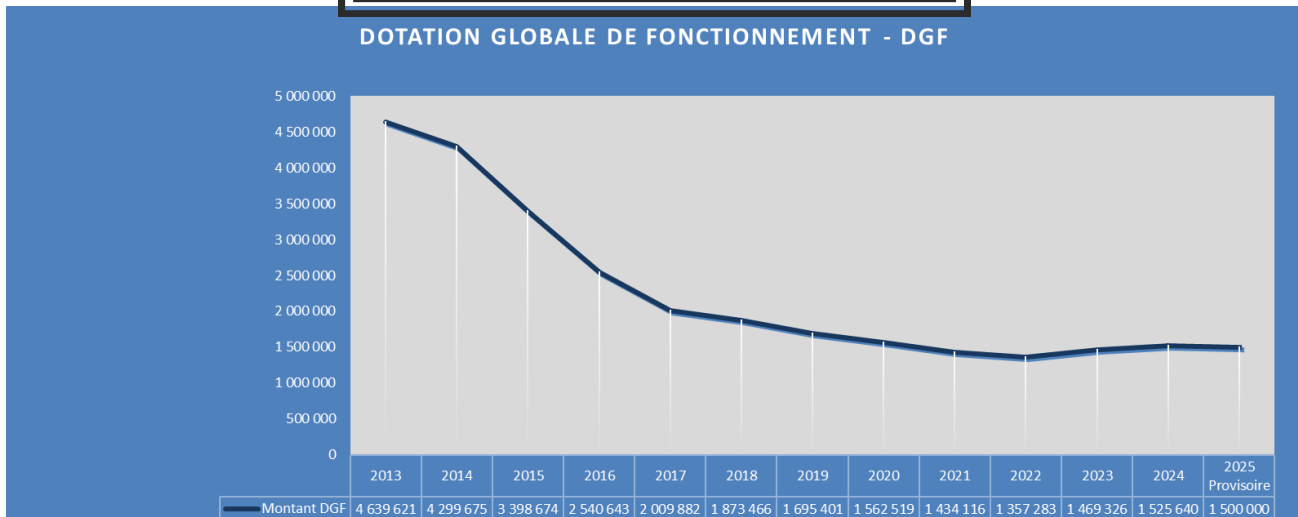
**Le produit des services et redevances diverses** (chapitre 70) devraient progresser en 2025 de l'ordre de 7.5 % pour atteindre 4,2 M€, du fait notamment de l'attractivité des services à la population avec toujours plus d'adhérents (exemple : +37% sur les nouvelles activités développées à la piscine municipale), de l'actualisation des tarifs et des nouveaux événements tel que le Beach sport festival avec ses concerts.

**La dotation globale de fonctionnement (DGF)** devrait rester stable 1 500 000 € en 2025. L'effet d'augmentation de notre population sera probablement neutralisé par celui de l'augmentation de notre écrêtement.

Pour rappel, en 2013 la commune percevait une DGF annuelle de plus de 4.6 millions d'euros, aujourd'hui réduite à 1.5 million d'euros par an elle représente une perte annuelle de ressource de plus de 3 millions d'euros.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B-DP  
 Reçu le 12/03/2025



**Les financements extérieurs** qui sont liés principalement aux activités péri et extrascolaires et activités de petite-enfance avec des prestations de services et une CTG contractualisée avec la CAF pour des recettes avoisinant les 3.8 millions d’euros. Il faut également noter le mécénat et les divers partenaires dans l’organisation du Beach Sport Festival estimé à 334 000 €.

**Les charges de fonctionnement (hors charges de personnel)**

Malgré une récente embellie sur le plan macro-économique avec une inflation en reflux et le retour à une croissance modérée, une évolution des charges à caractère général paraît inévitable en 2025 d’où la nécessité d’une gestion prudentielle et rationnelle des charges de fonctionnement.

Le plan d’économies reste toujours et plus que jamais d’actualité, les charges à caractère général devraient encore progresser cette année de l’ordre de 6% du fait de l’actualisation des prix des marchés notamment alimentaires, les nouveaux contrats de maintenance (par exemple le nouveau marché Chauffage, Ventilation Climatisation qui coûte 300 000 € de plus), la hausse des prix du fournisseur d’eau avec de nouvelles taxes impactent les charges 2025.

En outre, la commune a provisionné, par mesure de prudence, une enveloppe de 220 000 € dans le cadre du DILICO pour les prélèvements fiscaux annoncés dans la LDF 2025.

**Les charges de gestion courante (estimation 2025)**

	CHAPITRE 011	CHAPITRE 012	CHAPITRE 014	CHAPITRE 65
<b>Pré BP 2025</b>	10 379 832,00	29 673 826,00	963 000,00	6 428 123,00
<b>BP 2024</b>	9 747 788,00	28 846 510,00	389 443,46	6 661 896,04
<b>Variation Montant</b>	632 044,00	827 316,00	573 556,54	-233 773,04
<b>Variation %</b>	6,48%	2,87%	147,28%	-3,51%

Globalement, l’évolution des charges de gestion devrait se situer autour des 4%.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Le maintien du soutien financier aux partenaires associatifs et institutionnels tant en subvention qu'en concours en nature demeure toujours une volonté forte de la municipalité. Pour mémoire, il s'élevait en 2024 à :

SDIS	=	1 637 387 €
CCAS	=	1 636 000 €
Associations sportives	=	589 800 €
Associations sociales et culturelles	=	1 517 600 €

Le montant 2025 du remboursement des intérêts des emprunts s'élèvera à environ 1 070 000 €.

## **Les dépenses de personnel**

### **1/ En 2024**

La masse salariale (chapitre 012) de l'année 2024 qui s'élève à 28 578 458€ traduit une augmentation de 792 181€ par rapport à l'année 2023 (+2,85%)

En effet d'une part a été impactée par certaines augmentations gouvernementales :

- Concernant le point d'indice : la première hausse de la valeur du point du 1er juillet 2022 (+3,5%), puis la seconde à compter du 1er juillet 2023 de 1,5 %, puis la mesure gouvernementale issue du décret du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération notamment des personnels des collectivités territoriales conduisant l'augmentation de 5 points de chacun des indices majorés. Ce coût s'est élevé à 17 282 € bruts mensuels soit 207 384€ annuel.
- L'augmentation du Smic de 1,13 % en application de la revalorisation légale annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sachant qu'une augmentation avait déjà été appliquée en mai 2023 à hauteur de 2,2%
- La revalorisation de l'indemnisation des journées placées sur le compte épargne temps au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - 150 euros au lieu de 135 pour une journée pour un agent de catégorie A
  - 100 euros au lieu de 90 pour une journée pour un agent de catégorie B
  - 83 euros au lieu de 75 pour une journée pour un agent de catégorie C

Les montants versés au titre de la monétisation sont également plus importants en 2024 en raison du plafond autorisé de journées que les agents peuvent reporter sur le CET. Au total la commune a versé 87 741€ de CET monétisé (pour 87 agents) en 2024, contre 72 247€ (pour 65 agents) en 2023.

- La crise sanitaire liée à la COVID avait porté le plafond à 70 jours. 10 jours supplémentaires de report sont autorisés sur les droits 2024 en raison de l'organisation des jeux olympiques.

Concernant les mesures spécifiques à la Collectivité :

#### ➤ Revalorisations d'IFSE :

- Revalorisations des IFSE les plus basses de 50 à 70 € à compter du 1er juillet 2024 quelle que soit l'ancienneté des agents dans la collectivité. Cette mesure a concerné 125 agents communaux. Montant de la mesure : 15 480 € en ETP pour le second semestre 2024.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

- Revalorisations des IFSE des agents engagés et n'ayant pas bénéficié de revalorisation depuis au moins 4 ans ; cette mesure a concerné 157 agents. Montant de la mesure pour ces agents : 27 510 € en ETP pour le second semestre 2024.

La revalorisation IFSE du personnel agents contractuels et titulaires intervenant auprès d'enfants ou sur des fonctions de direction au sein des établissements d'accueil du jeune enfant communaux, à hauteur de 100 euros nets mensuels (montant diminué en fonction du temps de travail de l'agent) a été effectuée par le biais d'un abondement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) prévue au sein du RIFSEEP et d'une prime spécifique pour les assistantes maternelles non assujetties à ce dernier.

Ce dispositif « bonus attractivité » validé par délibération du Conseil Municipal a été appliqué dès le 1er octobre 2024 et pris en charge par la CAF à hauteur des deux-tiers du coût chargé de la revalorisation de 100€ nets mensuels minimum par agent. 79 agents en bénéficient. Cette disposition présente un coût brut de 32 574 € pour 2024.

- Validation de services de certains agents à hauteur d'environ 30 000 euros constituant la régularisation de dossiers « carrière » auprès de la CNRACL.
- Elections européennes et législatives organisées en 2024 ayant généré une dépense de 56 627 euros en 2024 en heures supplémentaires.
- Evolution de la cotisation d'assurance statutaire de 3.5% de la masse salariale à 5.6% à compter du 1er janvier 2023. Il s'agit par conséquent d'un poste présentant une dépense importante au sein du budget du personnel (650 578 € versés en 2024).
- Les heures supplémentaires :  
Leur montant (382 333,65 €) est en légère baisse par rapport à celui de 2023 (-11 061 €). Toutefois, en neutralisant les heures supplémentaires des élections européennes et législatives de 2024 (aucune élection n'avait eu lieu en 2023), la diminution réelle est de 68 321€, soit une baisse de 17,36%.

Cette diminution résulte d'un nombre moins important de manifestations estivales, notamment en raison des Jeux Olympiques, mais aussi des efforts de rationalisation de l'organisation de l'ensemble des manifestations communales.

En contrepartie de cette augmentation des dépenses en 2024, on notera tout comme en 2023, des recettes de remboursement des arrêts de travail, principalement de longue maladie, de maladie grave et d'accidents de travail auprès de notre assureur statutaire, qui restent importantes grâce à un suivi vigilant de ces dossiers par la direction des ressources humaines et du dialogue social.

375 110 € ont été perçus en 2024 contre 460 355 € en 2023, année où des régularisations importantes des années précédentes avaient été remboursées. La diminution de ces remboursements reflète aussi celle de l'absentéisme, selon les données comparatives du dernier rapport social unique (RSU) disponible. Le taux d'absentéisme global de la commune s'élevait en 2023 à 6,63% des effectifs, contre 8,8% en 2022.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250305-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

## 2/ En 2025

En 2025, la collectivité devra supporter, sur toute l'année, les conséquences financières de l'ensemble des réformes mises en place au cours des années précédentes, ce qui augmente par conséquent les dépenses inscrites au 012, ainsi que :

- L'augmentation URSSAF soit 110 000 €
- Les mesures de revalorisation IFSE de la mi-2023 en année pleine, soit environ 50 000€ supplémentaires
- Les mesures de revalorisation des personnels petite enfance en année pleine, soit environ 100 000€ bruts supplémentaires
- Les mesures de revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (conseil municipal de décembre 2024), soit environ 50 000€
- Les avancements d'échelon 2025 : 73 000 €

Et surtout :

- Les 4 points supplémentaires de cotisation employeur de la CNRACL, soit 445 000 €. Il convient de préciser que les dispositions réglementaires qui ont été prises par le Gouvernement concernant le sauvetage du régime de retraite des agents titulaires de la fonction publique territoriale (la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales-CNRACL) prévoient finalement une augmentation des cotisations employeur de 3 points par an pendant 4 ans, soit à terme une charge supplémentaire, à effectif constant pour la commune, de plus de 1 330 000€. A cela s'ajoute un point de cotisation supplémentaire déjà instauré en 2024, qui était compensé par un allègement de charges sociales pour une année seulement, et a donc son plein effet en 2025 (d'où les 4 points supplémentaires chiffrés en 2025). Ni l'Etat, qui a ponctionné les excédents de la CNRACL à l'époque où son nombre de cotisants excédait de beaucoup son nombre de bénéficiaires, ni les agents, ne participent au sauvetage de ce régime de retraite. Il pèse donc intégralement sur les employeurs territoriaux. Sans nouvelle mesure gouvernementale, ceux-ci seront donc contraints à terme, soit de diminuer leurs effectifs d'agents titulaires pour compenser cette augmentation, soit de prélever de nouvelles ressources fiscales pour la financer.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, la Commune pourra envisager à l'inverse une modeste économie estimée à environ 60 000 € /an, mais au détriment de son personnel, en raison de la nouvelle disposition légale portant la prise en charge de la rémunération des agents en arrêt maladie ordinaire à hauteur de 90% au lieu de 100% sur les 3 premiers mois d'arrêt(s) continu(s) ou discontinus par an.

## **La politique en matière de ressources humaines**

### **A/ Structure des effectifs**

Le personnel en activité au 31/12/2024 représente 627.92 agents ETP (contre 632.25 en ETP au 31/12/2023) majoritairement sur emplois permanents qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale. La part en ETP des contractuels s'élève à 28.77 % contre 29.09 % au 31/12/2023.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
 Reçu le 12/03/2025

La répartition des effectifs par filières est le reflet de la diversité des compétences exercées dans les services municipaux :

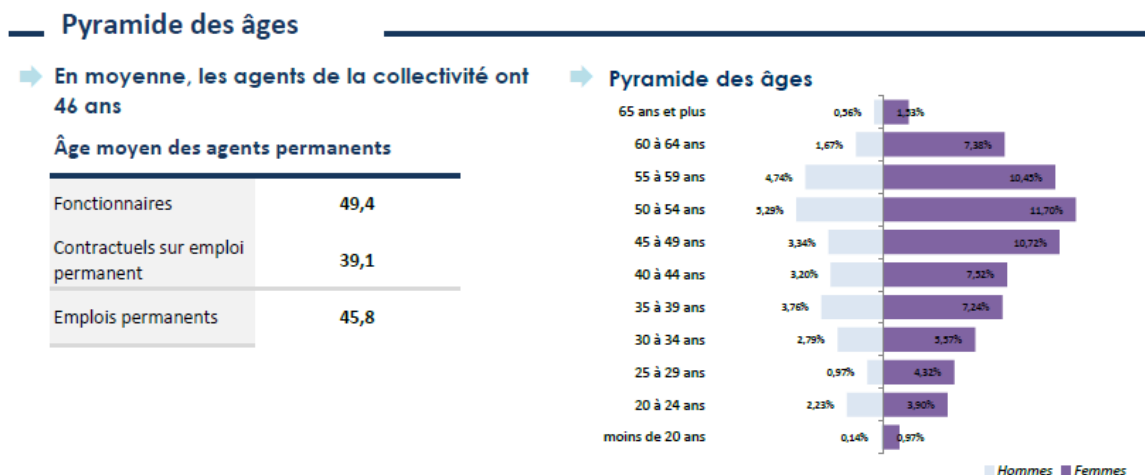
Filières	Agents titulaires (E.T.P.)	Agents non titulaires (E.T.P.)
Administrative	103.12	12
Technique	149.65	72.75
Sociale	39.56	2
Médico-sociale	33.30	9.8
Sportive	7	5.5
Culturelle	13.05	5.61
Animation	60.61	62.10
Police municipale	41	0
Assistantes maternelles		3
Enseignants accompagnements leçons		0.37
Apprentis		3
Agents de sécurité/vacataires		1.5
Directeur/Collaborateur de Cabinet		3
<b>Total</b>	<b>447.29</b>	<b>180.63</b>

	Hommes	Femmes	Total effectifs agents
Catégorie A	14	30	44
Catégorie B	34	87	121
Catégorie C	162	396	558
Hors Catégorie	13	18	31
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>531</b>	<b>754</b>

On y dénombre 29.58 % d'hommes pour 70.42 % de femmes avec un taux de féminisation au premier rang pour les filières sociale, médico-sociale, administrative, animation et technique ; à l'inverse, les filières police municipale et sportive comptent à titre principal du personnel masculin.

Concernant l'âge des agents de la collectivité :

Extrait du RSU au titre de l'année 2023 examiné en CST en novembre 2024 :



Cette forme de pyramide des âges correspond à la forme régulièrement rencontrée dans les communes.

L'âge moyen au sein de la collectivité correspond à l'âge moyen national au sein de la fonction publique territoriale (chiffres 2021- rapport annuel DGAFPT 2023 - dernières données connues).

## **B/ Temps de travail**

Depuis le 1er janvier 2024 :

- le temps de travail des agents est de 37h20 hebdomadaires, avec l'intégration de la journée de solidarité déclinée de la manière suivante :

> pour les cycles de travail à 37h20 hebdomadaires et le cycle spécifique des brigades de jour et de nuit de la police municipale, les agents travaillent un jour de réduction du temps de travail (JRTT) par an ;

> pour les cycles annualisés, les agents travaillent une journée supplémentaire non rémunérée de 7 heures, par an.

- les modalités d'ARTT ont été définies à hauteur de 14 jours (dont la journée de solidarité) et 25 jours de congés pour un agent à temps complet ayant un temps de travail de 37h20 hebdomadaires,

- les brigades de jour et de nuit de la police municipale ont un cycle de travail moyen de 36h45 toutes les 2 semaines avec 17,5 jours de congés et 14,5 JRTT (dont sujétions particulières).

Enfin, un travail collaboratif a débuté avec les directions et se poursuit depuis avec les agents et leurs organisations syndicales afin de construire un règlement intérieur du temps de travail qui recensera, adaptera et harmonisera tous les cycles de travail existants, notamment ceux qui sont annualisés. Le cas échéant, des propositions pourront être étudiées pour modifier, de façon concertée avec les agents et directions des services concernés, le cycle hebdomadaire de 37h20, au profit d'une organisation qui serait jugée majoritairement plus pertinente.

Le télétravail a été adopté par délibération du 29 juin 2022 et a été mis en œuvre dans la collectivité au bénéfice des agents éligibles et volontaires depuis le 01 octobre 2022.

Les autorisations de télétravail sont délivrées à la demande des agents, après avis du supérieur hiérarchique en fonction des missions réalisables en télétravail par les intéressés.

Les arrêtés individuels d'autorisation de télétravail sont établis pour une année et précisent les modalités d'exercice choisies par l'agent, à savoir, sauf dérogations, un jour fixe par semaine au maximum ou 20 jours flottants par an au maximum. A ce jour, le nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de télétravail s'élève à 94 pour, un nombre moyen de 50 télétravailleurs par semaine.

Par ailleurs, les directions consentent à un grand nombre d'aménagements d'horaires notamment sur les postes administratifs afin de permettre aux agents de concilier au mieux leur activité professionnelle et leurs impératifs familiaux ou activités personnelles.

## **C/ Répartition des charges de personnel**

Au titre de l'année 2024, les chapitres 011 et 012 représentent une dépense de 28 982 199 euros (+ 802 189 euros par rapport à l'année précédente), répartie selon les principaux comptes suivants:

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
 Reçu le 12/03/2025

Traitements indiciaires bruts	15 114 697
Régimes indemnitaires	3 069 503
Nouvelle bonification indiciaire	72 910
Traitements non indiciaires (Assistants maternelles, CAE, apprentis, stagiaires...)	313 039
Charges sociales	8 616 488
Protection sociale (participations santé et prévoyance)	89 954
Médecine (offre pluridisciplinaire CDG et expertises)	83 155
Formation (hors cotisation CNFPT) mais stages payants CNFPT compris	64 056
Frais de déplacement du personnel	10 670.25

### D/ Actions Sociales et Avantages en nature

Les agents laurentins bénéficient :

(Plus spécifiquement pour les agents avec un temps de travail supérieur à 28 heures) :

- ❖ d'un compte épargne temps au titre duquel les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou indemnisés ou pris en compte au titre de la retraite complémentaire ;
- ❖ des services d'un assistant social mutualisé avec le C.C.A.S ;
- ❖ d'une participation financière de la Ville à l'organisme PLURELYA (137 727 € en 2024), confiant ainsi à cet organisme la gestion de prestations pour tous les moments de la vie (aides, loisirs et services, vacances etc ...) ;
- ❖ d'une participation versée par mois pour leur adhésion à une assurance labellisée en santé et prévoyance ;

### ❖ Concernant la participation Mutuelle et Prévoyance

ANNEE	PARTICIPATION SANTE		PARTICIPATION PREVOYANCE		MONTANT TOTAL
	NOMBRE D'AGENTS	MONTANT	NOMBRE D'AGENTS	MONTANT	
2023	309	56 085,00 €	326	35 690,00 €	<b>91 775,00 €</b>
2024	317	54 330,50 €	317	35 624,00 €	<b>89 954,50 €</b>

Les agents ayant souscrit un contrat labélisé bénéficient d'une participation financière de la part de l'employeur. Cette participation forfaitaire varie en fonction du traitement indiciaire brut de l'agent :

- Entre 15 et 20 € pour la mutuelle.
- Entre 5 et 11€ pour la prévoyance (maintien de salaire) jusqu'en 2024.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Il est précisé que la protection sociale fait l'objet d'une réforme en cours d'application présentée régulièrement en séances de dialogue social depuis 2022. En effet, le législateur a rendu obligatoire la participation de l'employeur public, notamment dans la fonction publique territoriale par ordonnance du 21 février 2021 :

- à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance avec un minimum de 7 € brut mensuel par agent
- et à compter du 1er janvier 2026 en matière de santé avec un minimum de 15 € brut mensuel par agent. Ce montant est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la Commune.

À ce jour, seules ces dispositions ont valeur législative et réglementaire (décret du 20 avril 2022).

Conformément au décret susmentionné, la Commune a donc procédé au cours du dernier trimestre 2024 à la mise en conformité du montant minimum de la participation communale aux contrats labellisés pour la prévoyance. Le montant minimum versé par la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin de répondre aux dispositions de ladite ordonnance a été augmenté et porté à 7 euros.

❖ Prise en charge de la Commune à hauteur des 50% (et 75 % à compter du 1er septembre 2023) de l'abonnement des agents utilisant un service de transports publics :

Participation aux frais de transport domicile-travail		
Année	Nombre moyen d'agents	Coût
2023	21	4084 €
2024	29	7567 €

❖ De titres restaurants mensuels, d'une valeur de 80 € par mois pour un agent travaillant à temps complet, l'agent contribuant à hauteur de 40%, soit 32 €, pour un agent à temps complet ; la Collectivité prend donc à sa charge 60%, soit 48 €. Depuis juin 2018, dans le cadre de la modernisation, un support mixte a été mis en œuvre au choix de l'agent : répartition mensuelle entre titres papier et titres carte dématérialisée à hauteur de 70 % papier et 30 % carte ou 50 % papier et 50 % carte ou encore 100 % carte :

Année	Nombre d'agents	Nombres de titres distribués	Coût agent	Participation Ville
2023	362	31 913	102 121 €	153 182 €
2024	366	31 472	101 267 €	151 900 €

❖ De logements de fonction  
2 agents sont logés par nécessité de service, occupant des fonctions de gardiens (2 aux installations sportives).

## E/ Gestion prévisionnelle des ressources

Dès le début du mandat précédent, la collectivité s'est engagée dans la maîtrise de sa masse salariale.

En 2024, 18 agents communaux ont fait valoir leurs droits à la retraite, contre 24 en 2023.

Ces départs sont l'occasion d'un travail d'anticipation pour optimiser l'organisation des services tout en privilégiant les mobilités internes (3 en 2024).

Afin de veiller à assurer un équilibre budgétaire, les services ont persévéré dans la redéfinition des missions entre les équipes et ainsi 19 départs d'agents (fins de contrat, retraites, 2 ruptures conventionnelles) n'ont pas été remplacés. Ces suppressions de poste réalisées au cours de l'année 2024, représenteront en 2025 une économie de 534 292 €.

Cette économie permet de compenser une partie des charges nouvelles qui vont peser à compter de 2025, notamment celle de la hausse des cotisations de retraite qui à terme pèsera pour plus de 1,3 millions d'euros sur notre budget. Cette perspective justifie à elle seule la poursuite d'une diminution d'effectifs sur des missions qui peuvent être réalisées différemment, tout en anticipant parallèlement la nécessité de recruter davantage dans certains métiers comme ceux liés à l'environnement, à la sécurité publique, à l'accompagnement au développement du numérique...

### • La prospective financière

L'objet de la prospective financière est de déterminer une relation entre le programme pluriannuel d'investissement et l'épargne requise pour assurer le financement des opérations et la solvabilité de la ville.

A ce stade, l'exercice de prospective financière est complexifié par l'incertitude pesant sur les finances publiques. Le rapport d'orientation budgétaire imposant cet exercice, une version de prospective est ici proposée mais elle devra être retravaillée dès réception des notifications fiscales, des dotations, des dispositifs de péréquation et de l'évolution de la situation au plan national.

Dans le cadre de cette prospective 2025-2026 et afin de conserver des marges de manœuvre suffisantes à la hauteur des engagements de la ville, les postulats de gestion sont les suivants :

- La poursuite de la réalisation des investissements programmés sur le mandat à un niveau élevé pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie ainsi que la maintenance et l'amélioration du patrimoine.
- Une trajectoire de désendettement reconduite avec un objectif de capacité de désendettement toujours inférieur à 10 ans en fin de mandat.
- Le maintien du niveau de service à la population
- Aucune augmentation de la pression fiscale sur ce mandat. Les taux de taxes foncières (TFB et TFNB et TH) n'évolueront pas en 2025 et ne devraient pas évoluer en 2026.

AR Prefecture  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
 Reçu le 12/03/2025

- L'intégration d'un effort d'économies important compte tenu du contexte national notamment par le gel des recrutements et le non remplacements d'agents, permettant de compenser si possible la hausse programmée des cotisations retraite employeur des agents titulaires de 2025 à 2028 (+1,3 M€).
- Un nécessaire travail d'optimisation effectué en section de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant.
- Le maintien du soutien aux associations
- Une actualisation des recettes tarifaires des services aux usagers pour tenir compte de l'évolution de l'inflation...

**Les grands masses – prévisions 2025-2026 :**

Indicateurs d'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	Pré CA 2025	Pré CA 2026
Recettes de fonctionnement courant	43 141 991,00	44 126 423,00	47 532 521,76	48 387 987,89	49 608 191,39	50 600 000,00	51 106 000,00
Dépenses de fonctionnement courant	39 092 822,00	39 038 063,00	40 907 817,24	43 488 181,87	44 230 218,52	45 500 000,00	46 450 000,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 049 169,00</b>	<b>5 088 360,00</b>	<b>6 624 704,52</b>	<b>4 899 806,02</b>	<b>5 377 972,87</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>4 656 000,00</b>
Résultats financiers	-988 395,69	-939 032,28	-900 118,89	-1 022 609,50	-1 105 508,63	-1 073 750,00	-1 000 000,00
Résultats exceptionnels	126 755,68	-2 253,94	-11 139,39	-66 805,89	170 484,82	31 000,00	5 000,00
<b>Epargne brute</b>	<b>3 187 528,99</b>	<b>4 147 073,78</b>	<b>5 713 446,24</b>	<b>3 810 390,63</b>	<b>4 442 949,06</b>	<b>4 057 250,00</b>	<b>3 661 000,00</b>
Remboursement courant du capital de la dette	2 292 453,67	2 521 449,00	2 579 647,69	2 620 613,53	2 777 919,44	2 940 000,00	3 072 000,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>895 075,32</b>	<b>1 625 624,78</b>	<b>3 133 798,55</b>	<b>1 189 777,10</b>	<b>1 665 029,62</b>	<b>1 117 250,00</b>	<b>589 000,00</b>
Encours de dette 31/12	39 757 931,00	37 938 697,00	35 359 049,66	36 538 436,00	35 761 700,21	34 821 500,00	33 749 500,00
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Dans ces hypothèses, malgré une possible atténuation de l'épargne brute dégagée, la commune parvient à conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en 2026.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientation budgétaire peut intervenir, précédant l'adoption du budget avant le 15 avril 2025.

• **IV - Le budget annexe : Sépulture**

Le service public industriel et commercial (SPIC) des Sépultures dispose de la seule autonomie financière, retracée au sein d'un budget annexe, depuis le 1er janvier 2024, afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Cette activité, limitée à la construction, l'entretien et la reprise de concessions en vue de la vente de caveaux, cavurnes et enfeus était auparavant gérée par le budget principal.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement : résultat excédentaire de 3 905.02 €

Section d'investissement : résultat excédentaire de 39 351.67 €

**Vue d'ensemble 2024**

Section de Fonctionnement				
Sens	Section	Chapitre	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)
D	F	011	432 673,00	414 110,41
D	F	012	22 622,00	19 197,00
D	F	023	49 513,00	0,00
			<b>504 808,00</b>	<b>433 307,41</b>

Sens	Section	Chapitre	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)
R	F	042	432 808,00	343 943,33
R	F	70	72 000,00	93 269,10
			<b>504 808,00</b>	<b>437 212,43</b>

<b>RESULTAT 2024</b>	<b>3 905,02</b>
----------------------	-----------------

Section d'Investissement				
Sens	Section	Chapitre	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)
D	I	040	432 808,00	343 943,33
D	I	16	27 378,00	27 378,00
			<b>460 186,00</b>	<b>371 321,33</b>

Sens	Section	Chapitre	Mt Voté CP	Mt Mandaté (Budg)
R	I	021	49 513,00	0,00
R	I	16	410 673,00	410 673,00
			<b>460 186,00</b>	<b>410 673,00</b>

<b>RESULTAT 2024</b>	<b>39 351,67</b>
----------------------	------------------

En 2024, suite à l'extension du cimetière Saint-Marc et aux nouvelles constructions d'enfeus, caveaux et cavurnes, les ventes ont été réalisées à hauteur de 93 269,10 €, en deçà du montant d'assujettissement à la TVA fixé à 101 000 €. Pour rappel, le stock initial au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élevait à 410 673 €.

AR Prefecture

# Débat d'orientations budgétaires 2025

000-210601233-20250303-DCM2025-009\_03B DE  
Reçu le 12/03/2025

Un projet de budget 2025 construit avec un stock initial de concessions d'un montant de 343 943 €, Les usagers inscrits en liste d'attente ont pu bénéficier de caveaux, cavurnes et enfes grâce aux travaux d'extension du cimetière Saint Marc. Les ventes ont été réalisées en 2024 pour un montant de 93 269,10 €.

Le projet de budget prévoit des reprises de concessions de l'ordre de 9.000€ et une prévision de vente à hauteur d'environ 50.000 €.

Le remboursement de l'avance au budget principal représente 27 378 € annuels.